



## Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du 24 juin 2021

### ORDRE DU JOUR

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2020**
3. **Assermentations**
4. **A/ Préavis 2021/01 – « Rapport de gestion de la municipalité » et « Rapport sur les comptes 2020 »**  
**B/ Rapport de la commission de gestion**
5. **A/ Préavis 2021/02 – « Demande de crédit de CHF 55'000.00 pour travaux de réfection et d'amélioration de la route Vuaz des Chars »**  
**B/ Rapport de la commission ad hoc**
6. **Communications municipales**
7. **Divers et propositions individuelles**

\* \* \* \* \*

RAPHAËL LANFRANCHI, Président, ouvre la séance à 20h15 heures en saluant la Municipalité et en souhaitant la bienvenue aux membres présents à cette dernière séance de la législature.

#### 1. Appel

Sur les 103 membres du Conseil général, 63 sont présents et le quorum est donc atteint.

#### 2. Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2020

**Décision :** Le PV du 4 décembre 2020 est accepté à la majorité moins 1 abstention.

#### 3. Assermentations

Deux personnes demandent à être assermentées et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- Clara Nicod
- Rosa Meyer

#### **4. Comptes 2020**

OLIVIER HÄHNI, Syndic, remercie le boursier pour son excellent travail. L'exercice 2020 est meilleur que prévu avec une bonne marge d'auto-financement. Il passe directement la parole au boursier.

ROGER STETTLER, boursier et futur retraité, commente les comptes 2020 au moyen de graphiques en passant en revue les différents comptes que chacun a reçu avec la convocation. Pour cet exercice, le total des charges se monte à CHF 2'933'902.80 et le total des revenus à CHF 3'067'732.83 d'où un excédent de CHF 133'830.03. Les emprunts se montent à CHF 2'982'500.00 sur un plafond d'endettement fixé à CHF 6 mio. La population au 31.12.2020 s'élevait à 624 habitants en augmentation de 1.6%.

- Administration : en plus des salaires, on y trouve diverses contributions et cotisations comme la COREB, le fonds sportif des communes du Jorat, les écoles de musique, le fonds culturel des communes du Jorat et la participation aux transports publics que la Commune paie comme charges cantonales.
- Finances : les charges cantonales sont principalement dues à la péréquation entre communes. Les recettes d'impôts ont été très bonnes durant cet exercice. L'évolution du point d'impôt communal par habitant est passé de CHF 28.45 à CHF 30.25. Cette hausse est due à l'augmentation de la population. Pour rappel, la moyenne du Canton est supérieure à CHF 40.00 alors que Moudon est à CHF 18.00.
- Domaines et bâtiments : les dépenses d'environ CHF 10'000.00 liées aux frais du garde forestier sont non-maîtrisées par la Commune.
- Forêts : les effets du bostryche ont permis de nouvelles plantations.
- Travaux : les charges d'environ CHF 50'000.00 liées à la contribution au SIEMV sont également non-maîtrisées par la Commune.
- Ordures : les encombrants sont en hausse. La couverture des charges est légèrement supérieure à 100% grâce notamment à l'augmentation des taxes en 2019.
- Eau / Epuration : sur 624 habitants, 8 habitants ne sont pas raccordés à une STEP.
- Education : augmentation du nombre d'élèves, 80 contre 73 en 2019.
- Police/SDIS/PCi : contributions à la police cantonale, au SDIS Oron-Jorat et à la protection civile régionale.
- Sécurité sociale : Il s'agit de la facture sociale, toutes les charges de ce poste concernent le Canton ou l'APERO.
- Services Industriels : ce service doit aussi s'autofinancer. Les différences en positif doivent être mise en provision affectée au service de l'eau. Une participation aux frais de fonctionnement à l'AIEJ est aussi à la charge de la Commune.

La marge d'autofinancement 2020 est de CHF 336'986.11 avec une moyenne sur 10 ans de 322'000.00 et sur 5 ans de 270'800.00, moyenne relativement constante sur la durée. L'endettement par habitant diminue grâce à l'effet de l'augmentation de la population ainsi que de la baisse des taux d'intérêts.

ALAIN WERLY, président de la commission de gestion, fait part de son rapport. La Commission de gestion s'est réunie à 3 reprises. Durant ces séances, la commission a procédé à la vérification et au contrôle de gestion des comptes sur la base des directives en vigueur. La lecture du rapport de l'organe de révision sur les comptes communaux confirme le fait que les comptes remplissent les exigences en vigueur. L'année 2020 a été marquée par la pandémie mais cela n'a eu que peu d'effets sur les comptes de l'année. Les taxations 2020 seront connues en 2021 et il est encore difficile d'évaluer l'impact sur les futures rentrées fiscales. La commission s'est intéressée aux frais d'étude engendrés par les préavis liés à la déchetterie et à la manière dont ceux-ci sont présentés dans les comptes. La commission suggère à l'avenir de recourir soit à un préavis pour un crédit d'étude ou de prévoir de tels montants dans le prochain budget annuel. La commission a également eu accès à quelques correspondances entre le canton et la commune qui n'a rien relevé de plus que ce qui avait été communiqué par

la Municipalité durant les conseils. La commission propose de définir plus précisément à quelles fins peuvent être utilisés les budgets du poste urbanisme. La commission recommande également à la Municipalité de signaler dans le rapport de gestion lorsqu'elle fait usage de l'article 11 du règlement sur la comptabilité des communes, soit lorsqu'elle procède à des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour un montant maximum de CHF 40'000.00 par cas. La marge d'autofinancement qui est passée de CHF 107'442.00 en 2019 à CHF 336'986.00 permet d'envisager l'avenir avec sérénité.

En conclusion, la commission de gestion remercie la Municipalité et le boursier pour le travail accompli et propose au Conseil général d'approuver les conclusions telles que présentées.

**Décision :** L'adoption des comptes 2020 est acceptée à la majorité moins 1 abstention.

Le rapport de gestion sur les comptes 2020 est accepté à la majorité moins 1 abstention.

#### 5. Préavis 2021/02 – « Demande de crédit de CHF 55'000.00 pour travaux de réfection et d'amélioration de la route Vuaz des Chars »

STEPHANE THONNEY, fournit quelques détails supplémentaires au sujet de ce préavis et du rapport d'analyse du revêtement. Pour rappel, la Municipalité a décidé de poursuivre les travaux à la Vuaz des Chars sur la partie de la route appartenant à la commune étant donné que l'Etat de Vaud effectue des travaux de réfection de la RC 628 IL-S – depuis la halte TL via le pont des Prés. La chaussée sera élargie de 40 cm pour arriver à 6.20 mètres de surface goudronnée. Une expertise de la chaussé a été nécessaire afin de déterminer si les revêtements sont pollués et à quel taux. Ces analyses sont obligatoires pour pouvoir obtenir des subventions. Le Canton a effectué les sondages sur son tronçon avec pour résultat un taux de pollution largement supérieur à la norme en « HAP ». A la suite des analyses faites par la commune sur le tronçon lui appartenant, il s'avère que la partie supérieure de la route n'est pas polluée alors que la partie inférieure, celle près du panneau 50 km/h, l'est. Les déchets pollués, d'environ 40 tonnes, doivent être évacués dans une décharge contrôlée en Suisse Allemande ce qui engendrera un coût supplémentaire de CHF 5'000.—à CHF 6'000.--

Définition HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques, substance potentiellement cancérogène qui se trouve dans les anciens goudrons utilisés avant les années 90.

DOROTHEA CHUARD, rapporteuse de la commission chargée d'étudier ce préavis recommande d'accepter cette demande de crédit de CHF 55'000.00 pour les travaux de réfection et d'élargissement de la route Vuaz des Chars.

PATRICIA DUMAS demande pourquoi une partie de la route est polluée en « HAP » alors que l'autre pas. Elle trouve encore étonnant que l'Etat de Vaud élargisse les routes de campagne alors qu'on diminue les accès menant en ville. Réponse de STEPHANE THONNEY : Les travaux sur la partie inférieure avait été exécutés par l'Etat de Vaud avec le même goudron que sur la route cantonale alors que la partie supérieure avait été rénovée par la Commune et à d'autres dates, ce qui laisse supposer que la route du village n'est pas polluée.

ROGER STETTLER trouve ce carrefour dangereux. Il propose une solution pour ralentir et améliorer la circulation à ce carrefour avec un croquis projeté à l'écran. Une réflexion devrait avoir lieu.

WILLY HENZER demande pourquoi l'évacuation des déchets est à la charge de la commune. Réponse : une partie des travaux étant subventionnée par l'Etat, cette charge est diminuée.

**Décision :** Le préavis 2021/02 est accepté à la majorité moins 2 abstentions.

#### 6. Communications Municipales

**Loïc BARDET**

Terrain de football Mézières : les communes ayant une participation dans celui-ci, elles doivent contribuer aux frais. Le nombre de vestiaires n'est actuellement plus suffisant et un projet d'agrandissement est en cours. Ce projet sera présenté aux communes cet automne et la Municipalité reviendra avec cette dépense dans la présentation du budget 2021.

Transports publics : les lignes 60, 62, 65 et 75 seront reprises par CarPostal suite à un échange avec les TL en raison du lieu de dépôt de bus qui se trouve à Moudon pour CarPostal. Les bus TL à deux étages vont disparaître pour être remplacé par des bus articulés. La halte de Vulliens sera renommée « Vulliens Praz-Botsard ». Il y aura une augmentation de fréquence et la ligne 62 qui s'arrête à Mézières avec un bus sur deux sera prolongée jusqu'à Moudon.

Maison Communale : les travaux de remplacement des fenêtres se sont terminés sans problème et sans nuisance pour les locataires. Deux changements de locataire ont eu lieu sans perte de mois de location. Des panneaux solaires seront installés ce qui permettra de vider le fonds de régulation et de se libérer des contrôles du service du logement du Canton.

Collège : les volets ont été repeints ou changés. La barrière du jardin a également été refaite. Une bonne nouvelle du côté de l'annexe du collège puisqu'aucune infiltration d'eau n'est arrivée malgré les violents orages de ces derniers jours.

Nouvelle caserne pompier d'Oron : l'inauguration aura lieu le samedi 18.09.2021.

ROGER STETTLER demande si les abris de la halte de Vulliens seront rénovés ou changés ?  
Réponse : notre employé communal est en train de les repeindre.

MIREILLE IMMER demande si l'achat de billet sera de nouveau possible auprès du chauffeur.  
Réponse : cette problématique est liée au covid qui dit que le chauffeur ne doit pas être en contact avec les passagers. Pour rappel, les billets peuvent être achetés au bureau communal.

PATRICIA DUMAZ rebondit sur la remarque des abris TL de la halte et souhaiterait que les côtés soient fermés car les nouveaux abris, comme ceux situé au village, ne le sont pas.

STEVE SCHORDERET souhaiterait savoir si un bilan de fréquentation de la ligne 383 a été établi.  
Réponse : lors de la dernière séance avec les TL, ce sujet n'a pas été abordé.

#### **JEAN MAURICE HENZER**

Constructions/PGA : le Canton a retourné la pré-étude du projet « PACom » sur laquelle certains points ont été refusés par le Canton. Un point concerne le terrain de sport que le Canton veut passer en zone agricole. La commune va se battre avec l'aide du bureau ABA pour le garder en utilité publique. La Municipalité veut également préserver au maximum les intérêts des propriétaires. La zone de la déchetterie sera aussi dans la discussion puisque le Canton veut mettre cette parcelle de plus de 2'500 m<sup>2</sup>, actuellement en zone constructible, en zone agricole si aucun projet n'est mis en place d'ici la fin de l'année. Le délai pour la mise à l'enquête publique du PACom est prévu en 2022, qui ensuite devra être adopté par le conseil et pour terminer par le Canton.

ROGER STETTLER demande si des séances d'informations auront lieu. Réponse : oui, des séances publiques avec le bureau ABA seront agendées pour la présentation du projet Pacom.

#### **YVAN CHERPILLOD**

Forêts : le marché mondial a connu une forte demande en bois rond avec en prévision une hausse de plus de 25% d'ici à l'automne. Le martelage a été effectué avec 3 coupes d'éclaircies et une coupe de réalisation pour un volume total de 669 m<sup>3</sup>.

Eaux : Tous les préavis de l'AIEJ concernant la remontée des eaux de Pully à Montpreveyres ont été acceptés. La réalisation de ces travaux va pouvoir démarrer sous peu. Cela permettra de vendre de l'eau à Lausanne et l'AIEJ pourra utiliser l'eau provenant du réservoir « Montagne du Château » en cas de nécessité.

Sources / analyses métabolite R471811 : il n'y a pas eu de changement sur la source de la Tuayre. Celle du Crottet fluctue un peu. Pas de signe de diminution majeure.

Ruisseau de la Tuayrette : un projet de renaturation sera mis à l'enquête prochainement. Le projet prévoit la remise de 40 mètres à ciel ouvert dans le but de libérer plus vite les eaux pluviales qui arrivent par plusieurs tuyaux de mêmes diamètres.

#### **STÉPHANE THONNEY**

Routes : remercie d'avoir largement accepté le préavis pour les travaux de réfection et à ce propos, remercie de suivre et de respecter les consignes lors de la fermeture de la route qui aura lieu du 28 juin au 8 août.

#### **OLIVIER HÄHNI,**

Renaturation de la Tuayrette : de plus amples explications sont données sur ce sujet précédemment abordé. Ce projet de renaturation amènera une nouvelle distribution des tuyaux d'un diamètre de 500 dont deux qui aboutiraient dans la partie nouvelle partie aménagée et un resterait enterré. Le coût du projet se monte à CHF 286'000.-- mais des subventions de la DGE et des améliorations foncières sont attendues. La Municipalité va avancer rapidement avec ce projet en vue de régler du mieux que possible les problèmes d'inondations que la déchetterie et quelques particuliers ont subi lors des dernières pluies exceptionnelles.

ASIJ : présentation de l'avancement des travaux du collège Gustave Roud par un montage photos. Le planning est respecté malgré quelques retards de livraisons de bois et des fenêtres. Les coûts sont maîtrisés sans écart par rapport au budget. Environ 60% (17 millions) des coûts sont payés. Les comptes ont été acceptés et la nouvelle compagnie des transport, Helvécie prendra ses fonctions à la rentrée.

APERO : pour information, ce réseau d'accueil de la petite enfance tourne autour CHF 12 millions. En 2016, il comptait 869 enfants contre 1'486 enfants en 2020 alors que les structures d'accueil n'ont pas augmenté. Trouver de la place en garderie reste toujours une difficulté. La Municipalité a proposé au réseau de l'APERO, les locaux des classes qui se trouvent dans l'annexe du collège et qui seront vides en 2022. Pour mémoire, une structure de 20 enfants coûte CHF 5.– supplémentaire à l'habitant. Les chiffres 2020 sont positifs grâce notamment aux subventions du Canton pour le Covid. Cela a permis de faire des réserves et de faire des rétrocessions aux communes.

#### Remerciements:

- Marche gourmande de fin de législature : un grand merci aux organisateurs et félicitations pour la superbe organisation.
- Personnel communal : Félicitations à NICOLE MATTI, greffière communale, et JEAN PHILIPPE CHAPPUIS, employé communal et actuellement en congé maladie, pour leurs 30 années déjà passées au service de la Commune. Une prime d'ancienneté et un cadeau leur sont remis. ROGER STETTLER, boursier communal depuis 35 ans prend sa retraite. Il reçoit également un cadeau sous les applaudissements des membres de l'assemblée. ROGER STETTLER retrace en quelques mots ses débuts de boursier en

1986 et le début de l'ère informatique en 1986. ROGER NAEGELE est aussi remercié pour les travaux de conciergerie.

- Départ des Municipaux : Le Syndic remercie à tour de rôle chaque Municipal pour leur engagement et leur travail durant toutes ces années. Yvan Cherpillod pour ses 19 ans, Stéphane Thonney pour ses 10 ans et Jean Maurice Henzer pour ses 5 ans. Ce fut une belle législature avec une bonne entente entre collègues. Chaque Municipal prend à son tour la parole pour évoquer quelques souvenirs et anecdotes. Des cadeaux leur sont remis sous les applaudissements des membres du Conseil.

#### 7. Divers et propositions individuelles

YANN PERRET annonce que la prochaine course des Taleines aura lieu le samedi 25 septembre 2021 Le comité est à la recherche de bénévoles. Merci de s'annoncer en cas d'intérêt.

FLORENT BAYS rappelle que l'abbaye aura lieu sous une autre forme du 7 au 11 juillet. Il encourage chacun à participer aux différents repas à l'emporter. Le repas villageois aura lieu le samedi soir en version « plat à l'emporter » et sera remis par la Municipalité. De plus, à la suite des assouplissements des mesures covid, un brunch sera organisé le dimanche. Un tout ménage sera distribué la semaine prochaine.

En guise de conclusion, RAPHAËL LANFRANCHI rappelle les dates des prochains conseils, les 23 septembre et 3 décembre. Il ajoute encore qu'il a eu beaucoup de plaisir à présider le Conseil durant ces années et remercie également toute l'équipe de la marche gourmande.

La séance se termine à 22h10.

RAPHAËL LANFRANCHI, Président



CAROLINE DUTOIT, secrétaire